Communiqué de Presse du 28.10.2022

→ Il n'y a pas d'âge pour être citoyen !

L'an passé, pour la première fois depuis plus de 20 ans, la Ville de Lunel décidait de donner la parole aux enfants en créant un conseil municipal qui leur était entièrement dédié. Ainsi, 16 jeunes élus ont assuré un premier mandat. Aujourd'hui, la procédure électorale à destinations des CM1 et CM2 est relancée pour un nouveau mandat !

Projet éducatif citoyen en lien avec le programme d'éducation civique de l'Éducation Nationale, le Conseil Municipal des Enfants de Lunel permet aux élèves de CM1 et CM2 de découvrir de manière concrète les processus démocratiques, de développer leur citoyenneté et favoriser la gestion de projets par eux-mêmes. Bref, une première expérience constructive de la démocratie pour des enfants engagés dans l'action publique.

Début octobre les élus accompagnés par l'équipe du Service Sports, Jeunesse et Vie associative ont fait la tournée des écoles élémentaires pour sensibiliser tous les élèves concernés par ce nouveau mandat pour le Conseil municipal des enfants. Objectif : rencontrer les enfants, leur expliquer le projet, répondre à leurs questions et les inciter à se présenter. Un livret explicatif leur a été remis. Et chacun et chacune a eu le temps d'en parler avec leurs parents, de réfléchir à leurs candidatures et de déposer leur dossier avant les vacances d'automne.

À la rentrée, ce sera la période de la campagne électoral dans les 8 écoles concernées. Du 7 au 17 novembre prochains, candidat et candidate devront présenter leurs propositions, créer leurs affiches de campagnes et surtout, convaincre les électeurs pour gagner des votes ! Les cours d'écoles et les récréations vont donc représenter un moment important pour nos futurs jeunes conseillers municipaux en attendant le 18 novembre prochain, jour de vote et de dépouillement. Les résultats de ces élections municipales des enfants seront affichées le soir même dans les écoles et à la Mairie. Affaire à suivre !

Du côté du Service Sports, Jeunesse et Vie associative, ce sera également l'effervescence car il faudra vérifier les dossiers et enregistrer les candidats. Il faudra également organiser toute la logistique nécessaire au bon déroulement du processus électoral : la réservation des urnes et isoloirs utilisés par les « grands » qui serviront à monter un bureau de vote dans chaque école, créations et impressions de tous les documents nécessaires à la réalisation de ces élections (cartes électorales, bulletins de vote spécifiques à chaque école, procès verbal).

Le jour des élections, le 18 novembre, de 9h30 à 11h30, chaque élève de CM1 et CM2 devra se rendre aux urnes pour exprimer son choix. Comme l'an passé, les jeunes électeurs doivent choisir un binôme par école : ils devront donc indiquer sur leur bulletin de vote le candidat et la candidate qu'ils préfèrent. Les résultats seront connus en fin de journée puisque l'après-midi sera réservée au dépouillement des votes. Les élèves qui auront remporté les élections dans leur école seront officiellement installés dans leur mandat le 7 décembre prochain lors du premier conseil municipal des enfants, le conseil d'installation qui se déroulera en présence de Pierre Soujol, Maire de Lunel et de son équipe.

Pour rappel
Ouvert aux enfants de CM1 et de CM2 scolarisés à Lunel, le Conseil Municipal des Enfants sera composé de 16 jeunes conseillers municipaux (8 filles et 8 garçons), soit 2 conseillers municipaux par école.

L'ESSENTIEL :

Conseil Municipal des Enfants à Lunel
Du 7 au 17 novembre, les candidats et candidates au siège du conseiller municipal des enfants feront campagne auprès de leurs camarades de CM1 et CM2.

Plus d'informations : 04 67 87 83 69 (Service Communication) – mairie@ville-lunel.fr – www.lunel.com